



CONDITIONS GENERALES GARDE A DOMICILE

au 1er septembre 2015

PRESENTATION

4 Pat'Sitter est une entreprise qui propose des prestations de services à domicile pour les animaux de compagnie (garde à domicile, promenade, transport).

La gérante et l'unique intervenante est :

Mme MAIGNAN Véronique

Siège social : 38 rue de la vologne - 88550 JARMENIL

Email: 4patsitter@sfr.fr tel: 0622432446

Conformément à la réglementation, Mme MAIGNAN Véronique dispose des agréments nécessaires aux activités liées aux animaux domestiques :

- Titulaire du certificat de capacité relatif aux activités liées aux animaux domestiques n° 88-267
 - Déclaration d'activité auprès de la direction des services Vétérinaires des Vosges
 - Agrément pour le transport d'animaux vivants délivré par la DSV n°88178
- L'entreprise est régie par le statut d'auto entreprise, Art. 293B du CGI. N° SIRET: 80025188600019

Les articles suivants visent à la protection de votre animal et vous présentent les conditions générales qui régissent les modalités d'activités de 4 Pat'Sitter, dont la fonction première est de rendre visite aux animaux au domicile du client, d'en prendre soin pendant ses absences. 4 Pat'Sitter s'engage à fournir une prestation de qualité qui privilégie le bien-être, la santé, l'hygiène et la sécurité de l'animal.

Un contrat est établi et rappelle les prestations demandées, le règlement 4 Pat'Sitter ainsi que les conditions particulières liées à la prestation. Il devra être signé après avoir pris connaissance et accepté les dispositions générales.

RESERVATION

La réservation se fait par mail, formulaire de contact ou téléphone, un devis est alors établi et envoyé au client avec les conditions générales

Pour qu'une réservation soit effective, le devis devra être retourné, signé ou validé par retour de mail avec la mention "bon pour accord" après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente. Pour les nouveaux clients, après émission du devis, un rendez-vous sera convenu pour une pré-visite.

PRE-VISITE

Toute première prestation est soumise à une pré-visite. Cette visite indispensable, consiste à créer un lien de confiance avec vous et votre animal et prendre connaissance des besoins et des consignes nécessaires au bon déroulement de la garde. Si un

accord est convenu entre les deux parties:

- Une fiche de renseignements de l'animal et des consignes sera établie durant la visite
- Un contrat de prestations de services sera rédigé et signé en deux exemplaires.

La pré-visite est gratuite dans la zone de prestation (rayon de 20km de JARMENIL). En dehors de celle-ci, 4 Pat'Sitter se réserve le droit de facturer des frais de déplacement supplémentaires (0,80 €/km).

La remise des clés sera gratuite si celle-ci a lieu lors de la pré-visite ou le jour de la prestation en elle même. Si un autre rendez-vous doit être convenu avant la date de la prestation, les frais de déplacements pourront être facturés (0,80€/km)

Suite à la pré-visite, 4 Pat'Sitter se réserve le droit de refuser la garde si:

- 4 Pat'Sitter juge ne pas être en mesure d'assurer une prestation dans de bonnes conditions (animal associable, agressif, craintif qui ne se laisse pas approcher),
- L'animal ne présente pas les garanties sanitaires et sécuritaires suffisantes (Animal non identifié ou atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse).

TARIFS ET REGLEMENT

Du fait du statut d'auto-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code général des impôts, la TVA est non applicable.

4 Pat'Sitter se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que le prix affiché à la commande sera celui appliqué au client.

L'intégralité des tarifs en vigueur est visible sur le site de 4 Pat'Sitter (www.4patsitter.fr)

La totalité de la prestation doit être réglée lors de la signature du contrat ou au plus tard avant la prestation, sauf si la restitution des clés se fait en main propre à la fin de la prestation.

Mode de règlement accepté : Chèque, Espèce

PRESTATION

Les visites à domicile ont une durée de 30 minutes, 1 heure ou plus. Elles consistent à :

- Entretien l' environnement des animaux à chaque visite (aération du panier, coussin, litière nettoyée quotidiennement, gamelles lavées, eau changée)
- - Votre compagnon sera brossé autant que nécessaire
- - Il lui sera apporté les soins appropriés à sa santé (prise de médicaments), en cas de blessure ou de maladie le vétérinaire sera contacté dans les plus brefs délais.
- - L'activité est un élément essentiel au bien-être des chiens, Ils seront sortie à chaque visite, 4 Pat'Sitter consacra un maximum de temps aux activités: promenade pour les besoins, moment de détente , séance de jeux, d'éducation et de câlins.

Un ou plusieurs animaux c'est le même prix.

En fonction du nombre d'animaux, de la race et du besoin de chacun, la durée de la prestation sera déterminée pour assurer un travail de qualité pour le bien-être des animaux. 4 Pat' Sitter se réserve le droit de refuser une prestation si elle est jugée irréalisable dans le temps imparti par le propriétaire.

Concernant la garde à domicile de chien, minimum deux visites par jour sont obligatoires pour le bien-être de l'animal.

SERVICES OFFERTS

- A partir de 2 visites journalières, les volets peuvent être ouverts le matin et fermés le soir .
- Après votre départ, Rentrer ou sortir la poubelle
- Alerter après constat d'une coupure d'électricité
- Arroser les plantes d'intérieur
- Aérer le logement
- faire le tour du propriétaire
- Relever le courrier

RESTITUTION DES CLES

Les options possibles :

- Gardées pour un prochain départ
- Déposées dans la boîte aux lettres le dernier jour (4 Pat'Sitter ne pourra être tenu responsable en cas de perte de celle-ci, vérifier la couverture par votre assurance)
- Déposées chez un voisin
- prise de rendez-vous pour remise en mains propres (4 Pat'Sitter se réserve le droit de facturer les frais de déplacement)

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

4 Pat'Sitter déclare avoir souscrit une assurance Civile professionnel qui couvre tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer DURANT la prestation. Le client devra également être assuré pour ses risques habitation et responsabilité Civile. 4 Pat'Sitter ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature survenue à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client.

Pour des raisons d'assurance et de réglementation, 4 Pat'sitter ne peut pas prendre en charge des chiens de 1ère et 2ème categories, et certaines espèces de N.A.C dangereuses ou venimeuses.

Si l'animal gardé se révèle **agressif ou présente tout comportement anormal rendant la garde impossible**, le prestataire pourra résilier l'accord qui le lie au client. Dans ce cas, le client devra trouver une solution pour récupérer le jour même son animal. Dans le cas contraire, l'animal sera placé dans un lieu d'accueil prévu à cet effet (pension pour animaux, association, famille d'accueil...) aux frais du client.

Le client s'engage à payer à 4 Pat'Sitter la somme correspondant aux jours de garde qui auront été effectués.

Pour des raisons de sécurité, les promenades sont effectuées en laisse ou longe. Les animaux doivent être sociables et non dangereux.

4 Pat'Sitter décline toute responsabilité en cas de fugue ou d'accident d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, terrain etc...) et en cas de mort naturelle (vieillesse, maladie etc..).

l'administration de médicaments se fait uniquement sur présentation de l'ordonnance prescrite par un vétérinaire.

En cas de traitement médical d'un animal 4 Pat'Sitter s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire, et ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit par le vétérinaire ou de l'aggravation de l'état de l'animal.

4 Pat'Sitter s'engage à la plus grande confidentialité concernant l'identité et le domicile du client, aucune pièce du logement ni aucun objet autres que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne seront utilisés. Tout problème ou anomalie constatée au domicile du client lui sera signalé.

Des photos et des nouvelles par SMS/MMS peuvent être envoyées au client durant la prestation si celui-ci est en France ou par mail si à l'étranger. Le client pourra contacter le prestataire par mail ou téléphone pour avoir des nouvelles de son animal.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à mettre à la disposition de 4 Pat'Sitter :

- le carnet de santé à jour et la carte d'identification de chaque animal
- la boîte de transport pour chat et petit mammifère domestique
- Le matériel nécessaire pour l'entretien des cages, litières...
- pour les chiens, laisse, collier, sacs pour ramasser les déjections
- La nourriture suffisante pour la durée de la prestation
- les coordonnées du vétérinaire, ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de besoin
- son traitement médical avec l'ordonnance au cas échéant
- les clés du domicile

Tout document obligatoire non fourni au premier jour de garde annule le contrat.

4 Pat'Sitter facturera au client tout achat nécessaire à la garde et à l'entretien de l'animal (nourriture, litière..) au préalable celui-ci aura prévenu le client de ses besoins. Le client s'engage à procéder au remboursement de ces frais dès son retour

Le client s'engage à nous signaler tout problème de santé et assure que l'animal est vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques). Si cela n'est pas le cas, 4 pat'Sitter ne pourra être tenue pour responsable d'une infestation de parasites et se réserve le droit d'administrer un vermifuge et/ou un antipuce à l'animal et de le facturer au client.

En cas de maladie ou de blessure durant la garde, le client sera immédiatement prévenu, mais s'il n'est pas joignable, celui-ci donne tout pouvoir à 4 Pat'Sitter pour faire soigner l'animal auprès de son vétérinaire ou celui de garde. En ultime recours et si le client n'est pas joignable, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier l'animal si c'est la seule alternative aux souffrances subies. Les frais vétérinaires et frais annexes (transport, médicaments) sont intégralement à la charge du client qui s'engage à les rembourser dès son retour.

Le client s'engage à tenir 4 Pat'Sitter informée de tout risque sanitaire si son animal à une maladie contagieux.

TRANSPORT

La prestation transport assure:

- la prise en charge de l'animal et, s'il le souhaite du client
- le transport jusqu'à la destination choisie
- si aller et retour, une attente de 15 minutes est comprise puis le temps est facturé au quart d'heure

L'animal voyage sous la responsabilité de son propriétaire si celui-ci l'accompagne

PROPRIETE INTELLECTUELLE

4 Pat'Sitter demandera au client l'autorisation pour prendre des photos des animaux gardés pour diffuser sur le site internet, comme références pour sa promotion commerciale. En cas de refus du client aucune photo ne sera diffusée sur le site. En cas d'autorisation, 4 Pat'Sitter ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie de l'animal par un tiers.

Tous les éléments du site internet www.4patsitter.fr et les documents du prestataire sont et restent la propriété de celui-ci. Il est interdit de reproduire ou exploiter même partiellement les éléments du site sans l'accord du prestataire.